

## Projet régional LIVRES NUMERIQUE

La Région Grand'Est nous a informé le 5 avril 2017 de son projet d'équiper chaque lycéen en manuels numériques et autres ressources numériques sur les quatre prochaines années. Dans le Haut-Rhin, pour la rentrée 2017-2018, six établissements volontaires ont été retenus pour cette première vague.

Cette expérimentation implique que chaque lycéen soit équipé d'un outil informatique capable d'accueillir les livres numériques proposés par son établissement d'affectation et d'une connexion internet chez lui.

***La Fcpe 68 rappelle qu'elle est fortement attachée à la gratuité,  
que les aides sont insuffisantes lors de la rentrée scolaire  
et demande la garantie de l'accès pour tous aux mêmes outils !  
(réseau et équipement) !***

Nous avons, lors de cette rencontre, posé beaucoup de questions sans toujours obtenir des réponses claires et précises.

- Qui financera les licences des livres numériques ?
  - La région. Celles-ci ne seront valables qu'une année.  
*A ce jour, nous ne savons pas qui installera les livres numériques sur le matériel informatique, ni qui interviendra en cas de problème lors du chargement informatique.*  
*Ni quel accompagnement des élèves pour apprendre à travailler avec les livres numériques ?*
- Quel outil informatique sera utilisé par les élèves pour lire les manuels numériques ?
  - Soit un matériel informatique personnel  
*La région ne peut pas nous assurer que tous les matériels, ou systèmes d'exploitation, seront compatibles avec les livres numériques proposés.*
  - Soit un équipement informatique proposé via un marché régional
- Comment acquérir ce matériel informatique via le marché régional ?
  - Les familles intéressées devront en faire la demande à la région via l'établissement.
- Quel est le coût de ce matériel ?
  - Le coût moyen sera de 450 €.
- Une aide financière est-elle prévue pour financer ce matériel ?
  - Une aide à l'équipement sera proposée, à hauteur de 50 % avec un maximum de 225 € et uniquement pour le matériel acheté via le marché régional

- Quels sont les conditions financières pour bénéficier de cette aide ?
  - Le plafond de ressource familiale est fixé à 6000 € net mensuel.
- Et pour le reste à charge des familles (environ 225 €) ?
  - Il y aura la possibilité d'échelonner le règlement sur 1, 2 ou 3 années.
- Que se passe-t-il en cas de casse, de perte ou de vol du matériel ?
  - Concernant le matériel informatique acheté via le marché régional, le tarif inclus une assurance casse et vol + une garantie constructeur.  
*Les établissements ne seront pas équipés en outils informatiques de remplacement. Charge à eux d'en acheter « quelques uns » sur leurs propres fonds. Pas de collection de livres de secours prévue en dehors de ceux existant déjà actuellement dans les cdi !*
- Qu'en est-il en cas d'affectation d'un élève en cours d'année dans l'établissement ?
  - Quelques outils informatiques supplémentaires sont prévus par établissement  
*Les mêmes qu'en cas de casse.*
- Qu'en est-il pour les familles dont plusieurs enfants sont lycéens ?
  - Chaque élève reçoit les manuels numériques et peut acheter un outil informatique via le marché régional en bénéficiant de l'aide financière.
- Quel sera le type d'outil informatique utilisé et qui en fera le choix ?
  - Le choix se fera dans l'établissement avec les professeurs. Les outils proposés par la région seront : soit une tablette, soit un ordinateur hybride, soit un ordinateur portable.  
*A quel moment les familles seront-elles informées de ce projet régional ? Quand et comment sauront-elles si leur propre matériel est compatible ?  
Quels seront les modalités d'application du projet ?*
- Le fonds social pourra-t-il servir à l'acquisition du matériel ?
  - Non, mais il pourrait aider à subventionner le crédit mensuel...
- Est-il prévu une aide financière pour l'accès personnel à internet ?
  - Non. Les foyers sont suffisamment équipés d'après les informations récoltées par la région.  
*La région n'a pas su nous indiquer quel était le type d'équipement des familles, ni si les réseaux internet familiaux étaient en capacité de faire travailler plusieurs personnes et quel était leur qualité d'accès et de répartition de la wifi dans les logements par exemple.*
- Comment se fera la sécurisation des réseaux ?
  - Elle sera assurée par le personnel actuel.  
*Pas d'embauche supplémentaire dans le cadre de ce projet, ni d'heures supplémentaires.*
- Les lycées seront-ils prêts techniquement pour la rentrée ?
  - La Région aura mis en place les bornes wifi nécessaires et les tableaux numériques.  
*Pas de prises électriques supplémentaires dans les classes pour le chargement des ordinateurs, uniquement dans les internats.*

Comment vont faire les familles situées en zone blanche pour internet ? Ou celles qui sont mal desservies ?

- La région a prévu les travaux de fibre optique pour tous les établissements scolaires. Puis, d'ici à 2020, chaque foyer sera couvert en Très Haut Débit. Priorité sera donnée aux zones dites « blanches ».

*Ces travaux ne couvriront pas les problèmes de wifi dans les logements ou maisons, lorsque plusieurs personnes devront travailler ou transmettre par internet !*

- La Région a-t-elle réfléchi à l'Obsolescence du matériel ?

- La région pense qu'elle est la même que pour les manuels papiers.

Nos questions liées à la santé des élèves n'ont eu aucune réponse :

- Le temps passé devant les écrans et les conséquences qui en découlent ?
- Le risque Wifi, les problèmes de vue ...
- Les élèves en situation de handicap pouvant être mis en difficulté par les écrans ?
- Le droit à être déconnecté

Comme pour beaucoup d'autres questions :

- L'usage du livre numérique est-il pertinent dans toutes les matières ?
- L'aide à l'équipement sera-t-elle maintenue toute l'année quel que soit le moment d'arrivée de l'élève dans l'établissement en cas d'affectation tardive ou de déménagement ?
- Qu'en est-il de la protection des données personnelles et de la confidentialité ? De l'utilisation des applis personnelles ?
- Une Charte d'utilisation est-elle prévue par la région ?
- Une formation est-elle prévue pour les enseignants ? Si oui, se fera-t-elle en dehors des heures de cours ?
- La région a-t-elle réfléchi à l'empreinte écologique de ce projet ?
- Est-ce qu'une étude de placement des bornes wifi sérieuse a été faite ?
- En cas de casse, perte ou vol, que se passe-t-il pour les livres numériques enregistrés dans l'outil informatique ?

***La FCPE 68 souhaite que ce projet ne se fasse pas  
au détriment des lycéens, ni des familles.***

***Pour la FCPE 68, il reste encore beaucoup trop d'inconnues !***

***L'année scolaire des lycéens ne doit pas être mise en danger.***

***La FCPE68 demande à ce que le projet du livre numérique soit  
reporté et ne soit pas mis en œuvre à la rentrée 2017.***